Annexe FGE (Historique du projet)

En application et dans les conditions de responsabilité de l'article 4 de l'accord du 20 décembre 2012 signé par la Guilde, la SACD, l'USPA et le SPI, ayant été étendu par voie d'arrêté ministériel en date du 6 mai 2013, modifié par arrêté du 9 juillet 2013, cette fiche engage la responsabilité des producteurs et des auteurs, tenus de fournir des informations exactes, exhaustives et actualisées. Toute FGE établie en méconnaissance de cette obligation engage la responsabilité de la partie à qui le manquement est imputable.

I/ Paternité du sujet (y compris en cas d'adaptation)

- mention d'éventuels accords entre auteurs
- éléments particuliers liés au projet

II/ Obligations de l'auteur

- <u>Liste des options et contrats de cession signés par l'auteur avec un(e)/des producteur(s)/productrice(s) précédent(e)(s)</u>
- Type de contrat (option ou cession) / Date du contrat (signature et/ou fin du contrat) / Objet du contrat / Nom du précédent producteur/productrice
 - Nom des éventuels co-auteurs ayant déjà collaboré au projet
- Type de contrat (option ou cession) / Date du contrat (signature et date de résolution du contrat ou d'expiration de l'option) / Objet du contrat / Nom du/de la précédent(e) producteur/productrice
 - Nom du ou des éventuel(s) diffuseur(s) précédemment impliqué(s) dans le développement du projet

III/ Obligations du producteur

- Liste de tous les contrats relatifs à l'œuvre signés par le producteur/la productrice avec tous les auteurs à date de signature du présent contrat
- Nom auteur (et éventuellement agent) / Date du contrat / Type de contrat (option ou cession)
 / Objet du contrat
- ...
- En cas de substitution de l'auteur, le/la producteur/productrice devra informer l'auteur et son représentant par e-mail avec accusés de réception et de lecture de l'ajout d'un nouveau co-auteur en mettant ce dernier en copie de cet e-mail.
- Le producteur/la productrice est tenu(e) de notifier par écrit à l'auteur la liste exhaustive des contrats conclus avec l'ensemble des auteurs de l'œuvre au plus tard à la livraison du PAD au diffuseur.